

GUIDE D'INFORMATION



CANTON / TOWNSHIP
ALFRED  PLANTAGENET

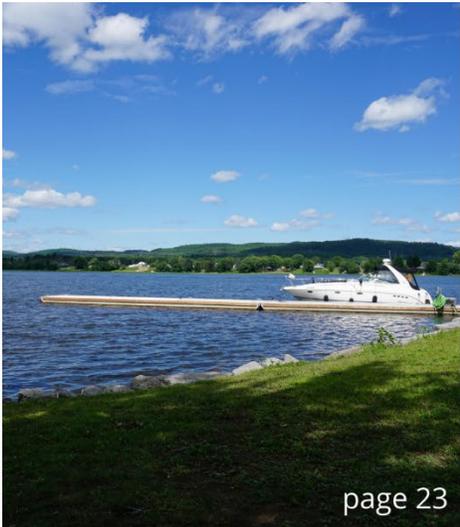


205

Hôtel de ville
Town Hall

CANTON
ALFRED PLANTAGENET
TOWNSHIP

CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET



Nous joindre

5

Finances

6-9

Taxes, évaluation foncière, états financiers, compteurs d'eau.

Bureau de la greffe

9-13

Réunion du conseil, service de commissaire à l'assermentation, service de réglementation.

Urbanisme

14

Construction

14

Déchets et recyclage

16-22

Collecte, étiquettes pour surplus, routes et horaires, collecte de différents produits, site d'enfouissement.

Loisir et culture

21-26

Salles communautaires, bibliothèques, piscine, patinoire, marina, activités plein air, organismes à but non lucratif

Services d'urgence

27-28

L'information dans ce guide a été mise à jour au 2021.

En couverture : Hôtel de Ville de Plantagenet.

MEMBRES DU CONSEIL

2018-2022

| | | | |
|-----------------------------------|--|---|--|
| Maire | Stéphane Sarrazin Alfred (Ontario) K0B 1A0 | 613 673-4797 poste 241 613 850-4797 | ssarrazin@alfred-plantagenet.com |
| Conseillers Quartier 1 | René Beaulne Alfred (Ontario) K0B 1A0 | 613 679-4456 613 794-0013 | rbeaulne@alfred-plantagenet.com |
| | Yves Laviolette Lefavre (Ontario) K0B 1J0 | 613 306-0110 | ylviolette@alfred-plantagenet.com |
| | Suzanne Lafrance Alfred (Ontario) K0B 1A0 | 613 679-1055 | slafrance@alfred-plantagenet.com |
| Conseillers Quartier 2 | Ian Walker Plantagenet (Ontario) K0B 1L0 | 613 673-5881 | iwalker@alfred-plantagenet.com |
| | Antoni Viau Wendover (Ontario) K0A 3K0 | 613 807-4432 | aviiau@alfred-plantagenet.com |
| | Chantal Galipeau Plantagenet (Ontario) K0B 1L0 | 613 673-5970 | cgalipeau@alfred-plantagenet.com |



Les membres du conseil : De gauche à droite : M. Beaulne, M. Laviolette, Mme Galipeau, M. Sarrazin, Mme Lafrance, M. Viau, et M. Walker

MOT DU MAIRE



Chers citoyens, chères citoyennes du Canton d'Alfred et Plantagenet,

Les employés municipaux, le conseil et moi-même sommes heureux de vous présenter notre nouveau guide municipal. Vous trouverez dans ce bulletin de l'information pertinente sur les services, les règlements, les installations de loisirs et plus encore. Nous avons comme but de constamment améliorer le fonctionnement de la municipalité, de vous informer, d'agir en toute transparence et de promouvoir le développement économique du canton.

Comme nous l'avons tous appris en 2020, avec l'éclosion du virus de la COVID-19, les choses ne vont pas toujours comme prévu. Nous tentons toujours d'agir rapidement et dans l'intérêt de tout un chacun. Votre sécurité est notre priorité. Les informations dans ce guide sont donc propices à changer selon les circonstances. Le guide sera révisé et mis à jour annuellement.

Dans un souci pour l'environnement, le bulletin est disponible en version électronique seulement. Toutefois, si vous en faites la demande, nous pourrions vous en faire une copie papier. Vous pouvez aussi composer le 613-673-4797 pour de plus amples renseignements.

En terminant, je vous invite à participer activement au développement de la municipalité comme plusieurs d'entre vous le font si bien, ainsi que de nous suivre sur nos réseaux sociaux. Vous serez à l'affût de tout ce qui se passe dans notre communauté, en vous abonnant à nos pages :

- Notre page Facebook [@captmunicipal](#) (renseignements et nouvelles sur les services communautaires) et ;
- Notre page Facebook [@captfestival](#) (loisir, programmation, événements et associations communautaires) et ;
- Notre compte Instagram [@captmunicipal](#).

Votre maire,

Stéphane Sarrazin

NOUS JOINDRE

HÔTEL DE VILLE

Adresse : 205, Vieille route 17 C.P. 350, Plantagenet ON K0B 1L0

Téléphone : 613 673-4797

Urgence en dehors des heures de bureau : 613 673-4797 poste 235

Courriel : info@alfred-plantagenet.com



Notre personnel demeure à votre entière disposition en personne, par téléphone ou par courriel du **lundi au vendredi de 8 h à 16 h**. Pour toutes questions d'ordres générales, plaintes ou suggestions, nous vous invitons à téléphoner au bureau et écouter le menu.

L'Hôtel de Ville sera fermé lors des journées suivantes :

- Jour de l'An (1^{er} janvier)
- Lendemain du jour de l'an (2 janvier)
- Fête de la famille
- Vendredi saint
- Lundi de Pâques
- Fête de la Reine
- Fête du Canada (1^{er} juillet)
- Congé civique
- Fête du Travail
- Journée de l'Action de grâces
- Journée du Souvenir (11 novembre)
- Jour de Noël (25 décembre)
- Lendemain de Noël (26 décembre)

***L'Hôtel de Ville sera fermé durant la période des fêtes soit du 24 décembre à midi jusqu'au 2 janvier inclusivement.**

SITE WEB

Vous trouverez sur notre site web plusieurs des réponses à vos questions. Visitez la section AVIS PUBLIC pour lire toutes les dernières nouvelles. www.alfred-plantagenet.com.



TELMATIK

Sur notre site web vous pouvez vous inscrire gratuitement à notre système d'alerte et de communication — Telmatik. En cas d'urgence vous allez être informé par la municipalité. Tous les résidents du Canton ayant une ligne téléphonique terrestre sont automatiquement enregistrés aux notifications d'urgence. Inscrivez-vous pour adhérer aux autres notifications, et aux avis généraux.

Finances



TAXES

Les dates d'échéance des factures finales de taxes résidentielles et agricoles sont le 30 juin et le 30 septembre. Votre facture vous parviendra au début juin.

Les taxes commerciales, industrielles et multirésidentielles seront envoyées au début d'août et seront dues le 31 août et le 30 septembre. Si la municipalité est incapable de percevoir les taxes à cause de certaines exigences législatives, les échéances seront différées.

Trois options s'offrent à vous pour payer vos taxes :

1. En personne ou par la poste en envoyant votre chèque libellé au nom du Canton d'Alfred-Plantagenet à l'adresse suivante : 205, vieille route 17, C.P. 350 Plantagenet, ON, K0B 1L0 ;
2. En personne ou en ligne à travers votre institution bancaire ;
3. En déposant votre chèque dans la boîte sécurisée prévue à cet effet à l'extérieure de l'Hôtel de Ville.

REMARQUE : N'oubliez pas, vous pouvez nous laisser des chèques postdatés.

Vous recevrez votre facture intérimaire de taxes annuellement au début du mois de mars. Le montant de cette facture représentera 50 % du montant de taxes facturées l'année précédente.

PRÉLÈVEMENTS PRÉAUTORISÉS POUR TAXES ET FACTURES D'EAU

Vous pouvez adhérer à ce plan pour l'année en vous inscrivant dès maintenant auprès du département de taxes. Ce plan est aussi disponible pour les factures d'eau et égouts. La date limite pour vous inscrire est le 15 décembre de chaque année. Le plan peut être annulé par le contribuable par écrit, vingt (20) jours avant le prochain versement, ou par la municipalité si un paiement est retourné par une institution financière. Pour plus de détails, communiquez avec le département de taxes ou d'utilité.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE DES IMPÔTS FONCIERS ET DES SERVICES PUBLICS

Veillez noter que le Canton d'Alfred et Plantagenet offrira prochainement un service de facturation sans papier. Commencez à vous abonner dès maintenant pour recevoir vos factures d'impôts fonciers et d'utilité, en envoyant votre nom et votre adresse électronique par courriel à notre service des finances, au finance@alfred-plantagenet.com.

RÉÉVALUATION ET INCLUSION PROGRESSIVE

Toutes les valeurs des propriétés ont été mises à jour par la SÉFM pour refléter la valeur marchande à partir de l'année d'imposition de 2020. Afin de mitiger l'impact, cette hausse d'évaluation sera répartie sur les quatre prochaines années à raison de vingt-cinq pour cent (25 %) par année. À noter que si la SÉFM a procédé à une évaluation supplémentaire, à un changement de classification, ou à une réduction d'évaluation, cette évaluation ne sera pas assujettie à l'inclusion progressive.

ÉVALUATION FONCIÈRE

L'évaluation de votre propriété est établie par la Société d'évaluation foncière des municipalités (SÉFM). Si vous n'êtes pas d'accord avec l'avis d'évaluation foncière, veuillez communiquer avec la SÉFM au **1-866-296-6722**.

AboutMyProperty

AboutMyProperty de la SÉFM est un service sécurisé accessible en ligne qui permet aux propriétaires d'accéder gratuitement à l'information du dossier d'évaluation de leurs propriétés et à la valeur d'évaluation de propriétés similaires de leur choix. Pour plus de détails, veuillez consulter le site www.mpac.ca



RAPPEL CONCERNANT LE PAIEMENT DE TAXES EN LIGNE

N'oubliez pas qu'il y a 15 chiffres « positions » à inscrire pour effectuer un paiement de taxes en ligne via votre institution bancaire. Nous avons constaté que le nombre de chiffres sous la liste de bénéficiaires (Canton d'Alfred et Plantagenet — taxes) était incorrect ; veuillez-vous assurer que le numéro, sous la rubrique municipalité taxes, contient **15 chiffres** et correspond à votre numéro de rôle inscrit sur votre

TOWNSHIP OF / CANTON D'ALFRED
AND/ET PLANTAGENET
205 OLD HIGHWAY 17 / 205 VIEILLE ROUTE 17
P.O. BOX 350 / C.P. 350
PLANTAGENET, ONTARIO K0B 1L0
TEL.: (613) 673-4797 FAX: (613) 673-4812

TAX BILL
RELEVÉ D'IMPOSITION

FINAL 2018

BILLING
FACTURE

BILLING DATE: / DATE DE FACTURATION: Jun 05, 2018

ROLL NUMBER
NUMÉRO DU RÔLE

040-00118405-0000

MORTGAGE COMPANY / COMPAGNIE D'HYPOTHÈQUE

MORTGAGE CODE / NO. HYPOTHÈQUE

NAME AND ADDRESS / NOM ET ADRESSE

PROPERTY LOCATION / EMPLACEMENT DE LA PROPRIÉTÉ

facture de taxe telle qu'illustrée ci-bas.

Le numéro qui apparaît est pour fins d'illustration seulement. Référez-vous à votre facture.

RAPPEL CONCERNANT LE PAIEMENT DE TAXES EN LIGNE

Un rappel que vous pouvez également payer vos factures d'eau et d'égouts en ligne sous la liste de bénéficiaires (Canton d'Alfred & Plantagenet — eau et égouts). Notez que le nombre de positions demeure inchangé soit 14 chiffres, comme démontré ci-bas ;



**TOWNSHIP OF / CANTON D'
ALFRED AND/ET PLANTAGENET**
205 OLD HIGHWAY 17 / 205 VIEILLE ROUTE 17
P.O. BOX 350 / C.P. 350
PLANTAGENET, ONTARIO K0B 1L0
TEL: (613) 673-4797 FAX: (613) 673-4812

FACTURE D'EAU ET D'EGOUT WATER & SEWER BILLING

| | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 06 Apr 2018 | 04000126000000 | 30 Apr 2018 |
| DATE DE FACTURATION BILLING DATE | NO DE COMPTE ACCOUNT NO. | DATE D'ECHEANCE DUE DATE |

| DESCRIPTION | MONTANT / AMOUNT |
|-------------|------------------|
|-------------|------------------|

Le numéro qui apparaît est pour fins d'illustration seulement. Référez-vous à votre facture.

AVIS IMPORTANT AUX RÉSIDENTS DE WENDOVER

Aux résidents du village de Wendover dont les propriétés sont majoritairement localisées en bordure de la rue Principale et des chemins privés et qui sont desservis par le système de pompage des effluents sanitaires connus sous le nom de « STEP System », prenez note que les gouttières de toit et les pompes submersibles au sous-sol (« sump pump ») ne devraient pas être raccordées au système « STEP » étant donné que ce volume d'eau de pluie additionnel crée des problèmes de refoulement dans le réseau d'égout sanitaire. L'eau de pluie n'a pas besoin d'être traitée à l'usine de traitement des eaux usées du village si elle n'est pas mélangée à l'égout sanitaire. Nous faisons appel à votre collaboration pour éliminer ces raccordements au système

« STEP ». Si les volumes d'eau à traiter à l'usine sont moins importants, il en coûtera moins cher pour opérer l'usine et les contribuables pourront bénéficier des économies.

COMPTEURS D'EAU



1. Trotteuse (aiguille rouge) — indique la consommation ;
2. Indicateur de fuite à bas débit (triangle blanc). Cet indicateur tourne à la moindre demande d'eau ;
3. Odomètre à 6 chiffres (dont 2 suivent la décimale, en noir) indique le nombre de mètres cubes consommés depuis son installation.

La plupart des résidences sont équipées d'un compteur d'eau dont le registre est semblable à celui-ci.

Plusieurs facteurs peuvent influencer la consommation d'un ménage tels que :

- Le nombre de personnes et leurs habitudes de consommation d'eau ;
- L'arrosage des plantes extérieures et de la pelouse ;
- L'entretien d'une piscine ou d'un spa ;
- Les toilettes et appareils ménagers désuets ; et
- une fuite dans une toilette, un robinet ou la plomberie.

Pour plus de renseignements et pour obtenir des suggestions de réduction de la consommation d'eau à la maison, visitez le site web du ministère de l'Environnement, section Eau – L'utilisation judicieuse de l'eau (www.ec.gc.ca).

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Des rapports annuels sur la qualité de l'eau potable aux usines de traitement d'eau sont préparés par l'Agence ontarienne des Eaux. Ces rapports sont fournis gratuitement sur demande au bureau municipal de Plantagenet ou en faisant une demande écrite par la poste au Canton d'Alfred et Plantagenet.

BUREAU DE LA GREFFE

RÉUNIONS RÉGULIÈRES ET COMITÉ PLÉNIER

Les réunions régulières et plénières du Conseil se tiennent à la salle de conférence de l'Hôtel de Ville à Plantagenet ou/et en ligne.

Les réunions régulières du Conseil se tiennent le premier mardi de tous les mois.

Les réunions du comité plénier se tiennent le troisième mardi de tous les mois, à l'exception des jours fériés où les réunions sont reportées au lendemain.

RÉUNIONS SPÉCIALES

Les réunions spéciales sont convoquées au besoin pour des questions urgentes ou pour des questions spécifiques. Le président du Conseil peut convoquer une réunion spéciale ou, à la réception d'une pétition signée par la majorité des membres du Conseil, le greffier peut convoquer une réunion spéciale en vertu des raisons et à la date indiquée dans la pétition.

RÉUNIONS À HUIS CLOS

Toutes les réunions du Conseil sont ouvertes au public. Toutefois, le Conseil se voit parfois dans l'obligation de tenir une réunion ou une partie de celle-ci à huis clos. Avant de tenir une réunion ou une partie de réunion à huis clos, le Conseil doit indiquer par voie de résolution le fait que la réunion doit se tenir à huis clos et la nature générale de la question devant y être étudiée.

SERVICE DE COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION



Les services d'un commissaire à l'assermentation sont offerts pour des affidavits, des déclarations solennelles ou sous serment et des certificats de vie.

Nous vous conseillons fortement de communiquer avec le Canton avant votre visite afin de vous assurer qu'un commissaire à l'assermentation peut signer votre document.

Des frais s'appliquent pour ces services.

COMMISSAIRE À L'INTÉGRITÉ

Le commissaire à l'intégrité est un poste indépendant et impartial se rapportant directement au conseil. Il ou elle exerce les fonctions suivantes :

Rôle de conseil : Le commissaire à l'intégrité fournit des avis confidentiels à propos de leur propre situation selon le Code de conduite des membres du conseil. Le commissaire à l'intégrité fournit également des opinions et rapports au conseil sur les enjeux d'éthique et d'intégrité.

Rôle d'investigation : Les plaintes à propos de violations du code de conduite sont faites au commissaire suivant le protocole de plainte approuvé par le conseil. Si le commissaire trouve une contravention, il peut recommander l'imposition de diverses sanctions par le conseil.

Rôle éducatif : Le commissaire est responsable de fournir des programmes éducatifs aux membres du conseil et des conseils locaux.

LICENCE DE MARIAGE

Le Canton d'Alfred et Plantagenet n'émet pas de licence de mariage.

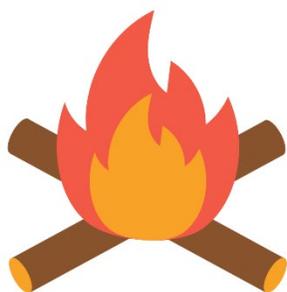
Pour obtenir une licence de mariage, vous pouvez communiquer, entre autres, avec les bureaux municipaux suivants : Municipalité de la Nation (613) 764-5444 ; Ville de Hawkesbury (613) 632-0106 ; ou Cité de Clarence-Rockland (613) 446-6022.

SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION

Pour consulter les règlements du canton, veuillez communiquer avec le service de réglementation ou visitez notre site web : <https://www.alfred-plantagenet.com/reglements/>

Téléphone : 613 673-4797 poste 3

FEUX À CIEL OUVERT



Quand est-ce qu'un permis est requis : si la dimension d'un feu à ciel ouvert est supérieure à un mètre cube ou 3 pieds par 3 pieds par 3 pieds, il est obligatoire d'obtenir un permis de feu.

Formulaire et coût : Les formulaires de demande de permis sont disponibles en ligne ou à l'Hôtel de Ville. Le coût du permis est de 50 \$ pour une période de 90 jours.

Critères à respecter pour un feu à ciel ouvert inférieur à un mètre cube : Ne brûler que du bois de foyer sec, être situé à une distance minimum de 5 mètres ou 16 pieds de toute partie d'un bâtiment principal, d'une ligne arrière ou latérale de terrain, d'un arbre, d'une haie, d'une clôture, d'une ligne aérienne de transmission et de tout matériel combustible.

Amende et frais : Les personnes allumant un feu en plein air ou un feu de broussailles dans un champ sans permis (ou si le feu brûle hors de contrôle) seront facturées des frais de service si les pompiers doivent s'y rendre, ou sont passibles d'une amende selon la Loi sur les infractions provinciales.

STATIONNEMENT D'HIVER

Veuillez prendre note que le stationnement d'hiver est interdit sur les voies publiques du Canton entre minuit (0 h) et 7 h (du matin) du 1er novembre au 1er avril de l'année suivante.

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Selon le Règlement 2010-42, personne ne doit déposer ou pousser de la neige ou de la glace sur ou de l'autre côté d'une voie publique à quelconque moment. Veuillez garder la neige sur votre propriété.

VENTES GARAGE

Selon le Règlement 2015-73, les ventes garage sont permises :

- Le vendredi soir (après 17 h), le samedi et le dimanche de la première fin de semaine complète des mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre ;
- Au mois de mai : le vendredi soir (après 17 h), le samedi, le dimanche et le lundi de la fin de semaine du congé de la fête de la Reine ;
- Au mois d'août : le vendredi soir (après 17 h), le samedi, le dimanche et le lundi de la fin de semaine du congé civique ;
- Au mois de septembre : le vendredi soir (après 17 h), le samedi, le dimanche et le lundi de la

fin de semaine du congé de la fête du Travail.

ENTRETIEN DE BIENS-FONDS

La municipalité a l'autorité d'exiger que les propriétaires ou occupants de biens-fonds nettoient leurs propriétés. Chaque propriétaire ou occupant de biens-fonds doit garder la propriété libre de tout déchet, débris, déchet domestique ou industriel ainsi que de véhicules abandonnés et doit s'assurer que la propriété est libre d'infestation.

Chaque propriétaire ou occupant de biens-fonds doit maintenir son parterre/le gazon nature à une hauteur maximale de 18 cm et détruire les mauvaises herbes.

RÈGLEMENT SUR LE DÉPÔT DE DÉCHETS SUR LES VOIES PUBLIQUES

(Règlement 2010-42) Il est interdit de déposer, laisser tomber, répandre, déverser, pousser, empiler ou jeter des déchets domestiques ou industriels, de la neige ou de la glace, boue ou terre sur les voies publiques (rues/chemins) ou sur les trottoirs, ou de permettre qu'un arbre, un buisson ou du boisage soit installé ou s'étende sur une voie publique ou un trottoir de façon à obstruer, entraver l'accès ou à mettre en danger les personnes qui se servent de la voie publique ou du trottoir.

RÉGLEMENTATION SUR LE CONTRÔLE DES CHIENS

Le port d'une médaille conforme à la réglementation du Canton d'Alfred et Plantagenet permet une identification rapide et efficace en cas de perte ou de fuite de l'animal. Le règlement 2007-84 section 3.a) exige que tous les chiens détenus par des personnes qui résident sur le territoire du Canton soient enregistrés et portent une médaille. Si vous avez enregistré votre chien avec le Canton et qu'il s'égaré, le Service de contrôle des animaux fera tous les efforts possibles pour le retracer et vous réunir avec votre animal de compagnie.

Formulaire : Vous pouvez remplir le formulaire de demande de médaille de chien, disponible en ligne, et le retourner au bureau ou l'envoyer par courriel. Tout changement d'adresse ou la mention d'un décès doit être communiqué avec le département de la réglementation.

Frais du 1er janvier au 30 avril

Pour chaque chien (mâle ou femelle) : 20 \$

Enregistrement de chenil (plus de trois chiens) : 100 \$

Les mêmes frais s'appliquent pour une nouvelle adoption ou un nouveau résident. Ajouter des frais de 5 \$ si vous voulez recevoir votre ou vos médailles par la poste.

Frais du 1er mai au 31 décembre

Pour chaque chien (mâle ou femelle) : 40 \$

Enregistrement de chenil (plus de trois chiens) : 110 \$

Ajouter des frais de 5 \$ si vous voulez recevoir votre ou vos médailles par la poste.

Posséder un chien non enregistré peut entraîner une contravention de 105 \$. Si vous devez comparaître à la cour en vertu de la loi actuelle, la peine maximale peut atteindre la somme de 5 000 \$.

ARROSAGE DURANT L'ÉTÉ

Le règlement 2009-39 tel que modifié par le règlement 2011-58 prévoit que nul ne peut utiliser l'eau de l'aqueduc municipal entre le 1er juin et le 30 septembre de chaque année pour arroser la pelouse, le jardin, les fleurs, etc. à l'extérieur d'un établissement à l'exception de ce qui suit :

- Les résidents d'immeubles à chiffres impairs sont autorisés à arroser la pelouse et le jardin entre 19 h et 22 h les jours impairs (1, 3, 5, etc.) ;
- Les résidents d'immeubles à chiffres pairs sont autorisés à arroser la pelouse et le jardin entre 19 h et 22 h les jours pairs (2, 4, 6, etc.).

ABRI TEMPORAIRE POUR AUTO « TEMPO »

Le Règlement 42-2014 stipule qu'un abri temporaire pour auto (« abri tempo ») ne peut pas être installé avant le 15 octobre de l'année en cours et doit être remisé au plus tard le 30 avril de l'année suivante.

Le remisage de l'abri temporaire doit inclure la totalité de la structure. La structure ne doit pas être plus haute que 4 mètres, et elle doit être installée dans la cour avant, à 1,5 mètres de la voie publique et de la ligne de lot latérale. Elle ne doit pas être située dans un triangle de visibilité.

Un permis est requis pour l'installation permanente de ce type d'abris, et ils ne sont autorisés que dans la cour arrière.

PROBLÈMES DE CASTORS ?

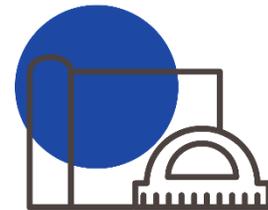
La municipalité est responsable d'enlever les obstructions telles que les barrages de castors sur les drains municipaux. (Les coûts sont par la suite partagés entre les propriétaires du drain municipal.) Toutefois, la municipalité n'est pas responsable de l'entretien des cours d'eau naturels ou des drains privés. Il en revient donc au propriétaire de communiquer avec un trappeur spécialisé afin de se débarrasser des castors. La municipalité ou le ministère des Richesses naturelles peuvent vous fournir des noms de trappeurs de la région.

Si un chemin municipal est menacé par un barrage, veuillez communiquer avec le surintendant de la voirie au 613-673-4797 poste 400.

Pour toutes questions relatives aux drains municipaux, contactez Éric Leroux, Surintendant du drainage au 613-223-9824.



URBANISME ET CONSTRUCTION



SERVICE D'URBANISME

Toutes les demandes de développement sur le territoire du Canton d'Alfred et Plantagenet doivent être traitées par le service d'urbanisme. **Téléphone** : 613 673-4797 poste 3

- Morcellements de terrain et plan de lotissement ;
- Amendement au Règlement de zonage et amendement au Plan officiel local ;
- Dérogation mineure ;
- Contrôle des parties de lot ;
- Plan d'implantation pour développement de 3 unités résidentielles ou plus, développement commercial et industriel ;
- Panneaux solaires.

Vous pouvez présenter une demande de modification au plan officiel, au règlement de zonage ou dérogation mineure en remplissant le formulaire de demande sur notre [site web](https://www.alfred-plantagenet.com/urbanisme).

<https://www.alfred-plantagenet.com/urbanisme>

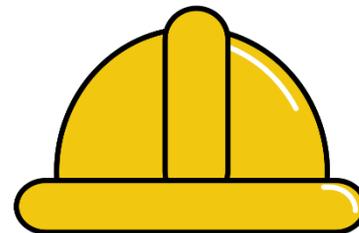
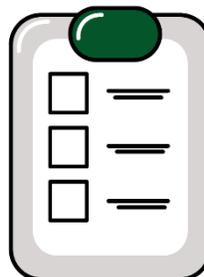
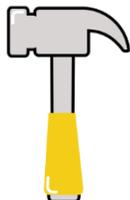
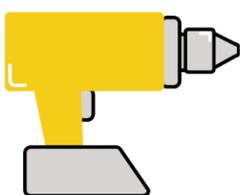
CONSTRUCTION

Toute personne souhaitant rénover, démolir ou construire un bâtiment sur sa propriété doit d'abord obtenir un permis de construction ou de démolition. Un permis de construire est une licence qui permet légalement de débuter un projet de construction.

Un permis est requis pour toute installation de piscine, au coût de 252 \$.

Pour voir la liste complète de projets qui requiert un permis de construire, et pour imprimer les différents formulaires, veuillez consulter notre site web : <https://www.alfred-plantagenet.com/construire/>

Vous pouvez aussi téléphoner au 613 673-4797 poste 3.



DÉCHETS ET RECYCLAGE

COLLECTE DES ORDURES

La collecte des ordures et des matières recyclables s'effectuera selon l'horaire normal tout au long de l'année, sauf le jour de Noël et le jour de l'an. La collecte prévue pour chacun de ces jours fériés sera repoussée d'une journée (ex. : la cueillette du lundi sera remise au mardi, celle du mardi remis à mercredi et ainsi de suite).

| HORAIRE RÉGULIER DE COLLECTE DES ORDURES DOMESTIQUES ET RECYCLAGE | |
|--|---|
| Lundi : | Wendover (Nord du chemin de Comté 17) Chemin de Comté 17, de Wendover jusqu'à l'entrée du village de Plantagenet |
| Mardi : | Village d'Alfred Chemin de Comté 15 jusqu'à la Concession 4, Alfred Concession 4, Alfred, du chemin de Comté 15 jusqu'à la montée Lajeunesse |
| Mercredi : | Village de Curran Chemin de Comté 2 et chemin de Comté 19 Concessions 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 (Nord), Plantagenet |
| Jeudi : | Chemin de Comté 17, du coin de la montée Lajeunesse jusqu'au chemin de Comté 15 Village de Lefaivre Concession 1, Alfred et chemin du Domaine Chemin de Comté 15 entre Lefaivre et Concession 4, Alfred Concession 4, Alfred, du chemin de Comté 15 jusqu'au chemin Blue Corner Concession 5, Alfred Chemin de Comté 17 entre le chemin de Comté 15 et Blue Corner Chemin de Comté 15, au sud du chemin de Comté 17, incluant le Chemin Station jusqu'à l'extrémité sud de la municipalité Concession 7, Alfred Concessions 10 et 11, Alfred Chemin Blue Corner (Nord-Ouest du chemin) Chemin Ritchance (portion qui fait partie du canton d'Alfred et Plantagenet) |
| Vendredi : | Chemin de Comté 17, à partir du village de Plantagenet jusqu'à la montée Lajeunesse Montée Lajeunesse jusqu'à la Concession 4, Alfred Concession 4, Alfred, du chemin Boundary jusqu'à la montée Lajeunesse Route 21 Treadwell Concessions 2 et 3, Alfred (Lefaivre) Chemin Boundary Chemin de Comté 9 (au nord du chemin de Comté 17) Concessions 1, 3, 4, et 5, Plantagenet (au nord du chemin de Comté 17) Concession 8, Plantagenet (à partir du chemin de Comté 9) Concession 5 (Fraisière Gagné) |
| HORAIRE DE COLLECTE DES ORDURES ET RECYCLAGE DES COMMERCES | |
| Mardi : | Collecte de recyclage des commerces sur tout le territoire du Canton. |
| Mercredi : | Collecte de déchets (conteneurs de métal et/ou bacs de 360-litres) des commerces |

| | |
|---------|--|
| | d'Alfred et Lefaiivre. |
| Jeudi : | Collecte de déchets (conteneurs de métal et/ou bacs de 360-litres) des commerces de Curran, Plantagenet et Wendover. |

Conteneur à déchets

Un conteneur à déchets de 120 litres (32 gallons) marqué du logo du canton est remis à chaque résidence. Ce conteneur est la limite de déchets pour chaque maison enregistrée dans le canton chaque semaine. Aucun autre conteneur ne peut être utilisé pour la collecte hebdomadaire. Veuillez déposer vos déchets et votre recyclage à 5 mètres (15 pieds) maximums de la chaussée devant votre propriété avant 7 h le matin de votre cueillette.

Ce conteneur est la responsabilité du propriétaire foncier en tout temps et doit demeurer avec la propriété, même lors de la vente de la propriété ou du déménagement d'un locataire.



Étiquettes pour surplus de déchets

Si vous avez plus de déchets, vous devrez acheter et marquer vos sacs supplémentaires avec une étiquette jaune officielle. Chaque étiquette coûte 2 \$. Un minimum de 10 étiquettes, soit 20 \$ sont obligatoires par transaction. Elles sont disponibles à l'hôtel de ville, aux bibliothèques et au site d'enfouissement du Canton.

Les articles suivants ne seront ramassés en aucun temps

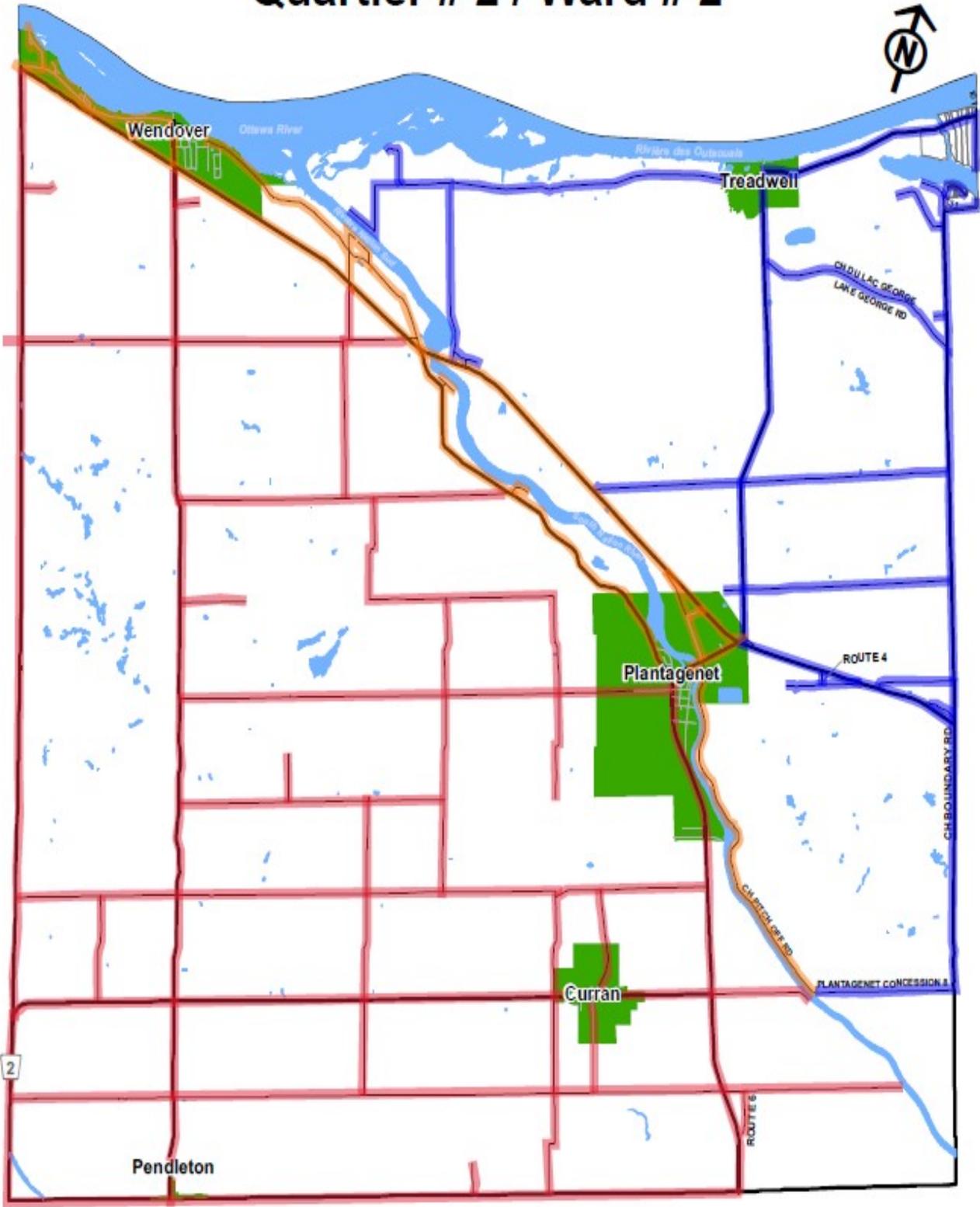
Explosif ou matière inflammable, matière corrosive ou toxique, déchets provenant de construction, rénovations ou démolition de bâtiments, carcasses ou parties de carcasse d'animaux, déchets liquides, reste pathologique, substances dangereuses, tous les déchets qui sont interdits au dépotoir par le certificat d'approbation, débris d'herbe et feuilles, matières fécales provenant de chats (qui ne se retrouvent normalement pas dans une litière à l'intérieur d'une résidence), de chiens ou de volailles, déchets biomédicaux, automobiles, véhicules ou parties de véhicules, clôtures, poteaux de clôtures, grillage de clôtures, propane, carburant ou réservoirs d'essence, bran de scie et/ou copeaux, foin, paille et fumier.

* Les déchets provenant de construction, rénovations ou démolition de bâtiments peuvent être amenés directement au site d'enfouissement.

Frais aux usagers

Les frais pour le dépôt de déchets résidentiels au site d'enfouissement sont de 65 cents le pied cube. Les frais de dépôt de matériaux de construction sont de 1 dollar et 30 cents le pied cube.

Quartier # 2 / Ward # 2



RECYCLAGE

Les matières recyclables peuvent être mises dans un bac bleu, un sac clair ou tout autre conteneur bien identifié avec un « R » ou le mot « recyclage ». La collecte de recyclage se fait au même moment que la collecte de déchet régulier. Le plastique et le papier peuvent être mis dans le même conteneur. Si des items non recyclables se retrouvent dans votre bac bleu ou un autre contenant prévu à cet effet, l'équipe de collecte de déchet ne le ramassera pas.

Tout le recyclage se retrouve au centre de tri Recycle-Action.

Veillez noter que les boîtes de carton devront être défaites et pliées dans des segments plus courts que 4 pieds. Si les boîtes ne sont pas défaites, elles ne seront pas ramassées.

La styromousse n'est pas acceptée dans la boîte bleue. Si vous en avez une grande quantité, il y a le dépôt chez Recycle-Action à Hawkesbury.



RECYCLAGE DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES

*Vous pouvez disposer de vos produits électroniques dans le conteneur prévu à cet effet au site d'enfouissement d'Alfred.

Appareils électroniques : lecteurs de CD-ROM, lecteurs de disque d'ordinateur, claviers, souris, modems, terminaux, micro et mini-ordinateurs, moniteurs, afficheurs à cristaux liquides (LCD) ou au plasma, les ordinateurs personnels (de bureau, portable, de style « notebook et notepad »), ordinateurs de poche et imprimantes [photocopieuses, numériseurs et machines à écrire], télécopieurs, téléphones [portable et intelligent], téléavertisseurs, télévisions (technologie à tube cathodique [CRT], lecteurs audio et vidéo, caméras, égaliseurs, préamplificateurs et amplificateurs, radios, récepteurs, haut — parleurs, syntoniseurs, tables tournantes, lecteurs/projecteurs vidéo et magnétoscopes, appareils de cuisine et lumières de Noël.

ARBRES DE NOËL



En janvier de chaque année, vous pouvez disposer de vos arbres de Noël en les apportant à l'arrière du garage municipal de Plantagenet, à l'arrière de la caserne de Lefavre, à la tour d'eau d'Alfred ou à l'arrière du centre communautaire de Wendover.

COLLECTE PRINTANIÈRE DES GROS DÉCHETS

Il y a une collecte d'article encombrant au printemps de chaque année, offerte gratuitement aux résidents.

Les articles suivants seront ramassés : Meubles, réfrigérateurs, cuisinières, lave-vaisselles, laveuses, sécheuses, climatiseurs, fournaies, sommiers, matelas, barils, réservoirs à eau chaude, etc.



COLLECTE DE PRODUITS DOMESTIQUES DANGEREUX

La collecte annuelle de produits domestiques dangereux a lieu au garage municipal situé au 185, vieille route 17, à Plantagenet.

Les produits acceptés sont les suivants : peinture, huile, acide, bases, oxydants, nettoyeurs, produits chimiques, produits inflammables, piles, aérosols, gaz, antigel, pesticides.

SITE D'ENFOUISSEMENT

Adresse : 3420 Concession 4, Alfred

Ouvert tous les mardis et les samedis de 8 h à 16 h.

Les matières suivantes sont acceptées gratuitement au dépotoir : petites branches, feuilles et résidus de jardin, pneu avec ou sans jantes, articles de métal, appareils électroniques, textile et vêtements, carton, matières recyclables.

*Les frais de déversement au dépotoir sont applicables en tout temps

LOISIR ET CULTURE

PARCS, TERRAIN ET ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Parc Larocque d'Alfred, 555 rue St-Philippe, Alfred

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Aire de pique-nique• Patinoire et chalet• Piscine extérieure• Planchodrome• Structure de jeux | <ul style="list-style-type: none">• Terrain de baseball• Terrain de tennis• Terrain de pickleball• Terrain de volleyball de plage |
|---|--|

Parc de Curran, 791 chemin Mill, Curran

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Aire de pique-nique• Patinoire et chalet | <ul style="list-style-type: none">• Terrain de baseball• Structure de jeux |
|---|---|

Parc de Lefavre, 2005 rue du Parc, Lefavre

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Aire de pique-nique• Jeux de fer• Patinoire et chalet | <ul style="list-style-type: none">• Terrain de baseball• Terrain de pétanque• Structure de jeux |
|---|---|

Parc de Plantagenet, 500 rue Albert, Plantagenet

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Aire de pique-nique• Patinoire et chalet• Piscine extérieure | <ul style="list-style-type: none">• Terrain de baseball• Structure de jeux• Terrain de tennis |
|--|---|

Parc Chesser, ≈ 600, vieille route 17, Plantagenet

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Pavillon et aire de pique-nique | <ul style="list-style-type: none">• Sentier pédestre |
|---|--|

Parc de Treadwell, 141 chemin de Comté 9, Plantagenet

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Panier de basketball | <ul style="list-style-type: none">• Structure de jeux |
|--|---|

Parc Denis St-Pierre de Wendover, 5000 rue du Centre, Wendover

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Aire de pique-nique | <ul style="list-style-type: none">• Terrain de pétanque |
|---|---|

- Basketball (surface multisport)
- Dekhockey
- Jeux d'eau
- Patinoire et chalet
- Parc à chiens

- Terrain de baseball
- Terrain de volleyball de plage (2021)
- Sentier pédestre
- Structure de jeux
- Véloparc (phase 1 en 2021)

Pour toutes questions ou pour consulter la liste complète d'activités et de programmes du Canton d'Alfred et Plantagenet, consulter le calendrier communautaire au www.alfred-plantagenet.com.

PISCINES ET COURS DE NATATION

Les piscines extérieures d'Alfred et de Plantagenet vous accueilleront de la mi-juin à la fin août. Venez-vous rafraîchir lors des belles journées d'été. Des cours de natation sont proposés par la Croix-Rouge à des prix modiques, afin d'enseigner à vos tout-petits la natation. Diverses formules vous seront présentées. Pour les plus grands, des classes d'Aquazumba et d'Aquaforme seront disponibles. Que vous soyez résident ou non, nous avons une formule qui vous conviendra. Pour de plus amples renseignements ou pour consulter les horaires des piscines du canton, visitez notre site web :

<https://www.alfred-plantagenet.com/piscines/>

Piscine municipale de Plantagenet — 570, rue Albert, Plantagenet — 613 673-5400

Aqua Parc Optimiste d'Alfred — 555, rue Saint-Philippe, Alfred — 613 679-3610



PATINOIRES

La patinoire de Wendover est ouverte toute l'année pour divers sports tels que le patin d'hiver, le dek hockey et le basketball durant les autres saisons ! Nos autres patinoires vous accueilleront tout au long de l'hiver ! Notez que chaque patinoire est dotée d'un chalet ouvert pendant les heures d'ouverture.

Adresses des patinoires

555, rue St-Philippe, Alfred

570, rue Albert, Plantagenet

791, rue Mill, Curran

5000, rue du Centre, Wendover

2005, rue du Parc, Lefavre

Pour connaître les horaires des patinoires, consultez notre site web :

<https://www.alfred-plantagenet.com/patinoires/>



MARINA ET DESCENTES DE BATEAUX



1960, rue du Quai, Lefavre, Ontario K0B 1J0 — 613-679-2378

Descente de bateaux, essence, diesel, huiles, eau, service de pompage et vidange d'eaux usées, dépanneur et informations touristiques.

www.alfred-plantagenet.com/MarinaLefavre

Descente de bateau

Deux autres descentes de bateaux sont gérées par le canton :

- 104, chemin de Comté 9, Treadwell
- 3001, avenue du Quai, Wendover

CAMPS POUR ENFANTS

Le Centre éducatif les petits trésors est heureux d'offrir des camps de jour pour l'été ainsi que pour la semaine de relâche au mois de mars. Ces camps sont offerts à tous les enfants d'âge scolaire entre l'âge de 4-5 ans et 11-12 ans. Ils sont ouverts de 6 h 30 à 18 h pour tous les sites. Les camps offrent des sorties éducatives, des activités encadrées par des éducateurs de la petite enfance et plusieurs autres.

Alfred École élémentaire catholique Saint-Victor

613 679-4373 p. 229
johanne.garderie@gmail.com

Plantagenet École élémentaire catholique Saint-Paul

613 673-4880 p. 229
garderie.plantagenet@gmail.com

Wendover École élémentaire catholique Saint-Joseph

613 673-5276 p. 229
veropiche.garderiwendover@gmail.com

ACTIVITÉS PLEIN AIR

Aire de conservation Jessup's Falls

(6675, chemin de Comté 17, Plantagenet)

L'aire de conservation Jessup's Falls est un véritable paradis pour les amateurs de pêche. On y retrouve du doré, du brochet, du maskinongé et de l'achigan. Les pêcheurs sont présents à

longueur de l'année. Un quai et une rampe sont disponibles pour la mise à l'eau des canoës et les kayaks. Venez observer la biodiversité, et le magnifique paysage, à l'ombre des arbres. L'endroit est idéal pour un pique-nique en famille ou pour participer aux géocachings.

Lagunes d'Alfred

(731, chemin Peat Moss, Alfred)

La tour d'observation d'oiseaux aux lagunes d'Alfred vous offre une vue sur des centaines d'oiseaux migrateurs autant au printemps qu'en automne.

Sentier récréatif Prescott-Russell

Au printemps, à l'été ou en hiver vous pouvez vous adonner à la marche, la course, le vélo, le canicross, et le bike-joring sur le sentier récréatif ! Entièrement gratuit, le sentier vous offre 72 kilomètres libres de circulation pour pratiquer votre activité favorite. Le stationnement est gratuit près des pavillons du sentier. À l'hiver, le sentier fait place à la motoneige, mais est également accessible pour faire de la raquette et du ski de fond.



Pavillon Plantagenet

647, chemin de Comté 9, Plantagenet, au sud de la rue Station. Section du sentier pavée d'environ 2 kilomètres vers l'ouest, du chemin de Comté 9 vers la route 11.

Promenade de la tourbière d'Alfred



Une tourbière représente un habitat rare pour de nombreuses espèces d'animaux et d'oiseaux. Les 10 000 hectares qui abritent l'écosystème unique de la tourbière d'Alfred sont dorénavant gérés par Parcs Ontario en tant que réserve naturelle provinciale. La passerelle de 0,273 km à la tourbière d'Alfred vous permet d'admirer ce bel écosystème tout en assurant sa protection. Lors de votre visite, prenez le temps d'observer les différents oiseaux qui y nichent, ou d'autres qui s'y arrêtent en périodes de migration du printemps et de l'automne.

Pour y accéder, empruntez la Concession 11 au sud d'Alfred et suivez la signalisation vers la tourbière.

Glissade en traîneau

Passez un après-midi excitant en glissant sur nos belles côtes dans le Canton. Nous sommes choyés d'avoir trois belles pentes sur notre territoire. Des stationnements sont disponibles tout près des locations. N'oubliez pas d'être courtois avec les autres participants.

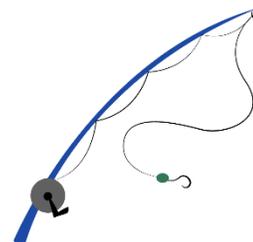
Curran : Derrière l'église Saint-Luc — 960, rue Cartier, Curran

Lefavre : Près de la Marina — 1960, ch. du Quai, Lefavre

Plantagenet: Parc de Plantagenet — 500, rue Albert, Plantagenet

Pêche

Le Canton est localisé au confluent des rivières Outaouais et de la Nation. Quoi de mieux pour vous adonner à la pêche sportive et à la pêche sur la glace ! Vous pouvez pratiquer ce sport à partir de nos quais, à Treadwell, Wendover, Plantagenet (à l'Aire de conservation Jessup's Falls) et à la marina de Lefavre.



SALLES COMMUNAUTAIRES

Le Canton d'Alfred et Plantagenet possède plusieurs emplacements disponibles pour location pour des réunions, réceptions et autres événements.

| | |
|---|--|
| Centre récréatif d'Alfred 555 rue St-Philippe, Alfred, ON, K0B 1A0 | Salle communautaire de Plantagenet 220, rue Main, Plantagenet, ON, K0B 1L0 |
| Forum de Curran 819, rue Cartier, Curran, ON, K0B 1C0 | Salle communautaire de Treadwell 130, chemin de Comté 9, Plantagenet, ON, K0B 1L0 |
| Centre communautaire MRG Joseph Charbonneau 2005 rue du Parc, Lefaivre, ON, K0B 1J0 | Centre communautaire Lucien Delorme, Wendover 5000, rue du Centre, Wendover, ON, K0A 3K0 |
| Local Scout de Plantagenet 550, rue Albert, Plantagenet, ON, K0B 1L0 | |

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site web : <https://www.alfred-plantagenet.com/salles/>

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES



Sous la direction de son conseil d'administration, la bibliothèque publique du Canton d'Alfred et Plantagenet assure la sélection, l'acquisition, la gestion et la distribution d'une vaste collection de documents et de produits audiovisuels qui répondront aux besoins d'information, éducatifs, culturels et de loisirs des résidents. Pour en savoir plus sur les services offerts aux succursales de la bibliothèque, consultez leur site web : <https://www.alfred-plantagenet.com/bibliotheques/>

| | |
|--|--|
| Succursale d'Alfred | |
| 555, rue St-Philippe Alfred, ON, K0B 1A0 | Lundi : 14 h à 19 h Mardi: 10h à midi et de 14 h à 19 h Mercredi : 10 h à midi et 14 h à 17 h Jeudi : 10 h à midi et 14 h à 19 h Vendredi : fermée Samedi : 9 h à midi Dimanche : fermée |
| Téléphone : 613-679-2663 Télécopieur : 613-679-2663 | |

| | |
|--|--|
| Succursale de Curran | |
| 791, rue Mill Curran, ON, K0B 1C0 Téléphone : 613-673-2072 Télécopieur : 613-673-2072 | Lundi : fermé Mardi : 10 h à midi et 14 h à 19 h Mercredi : fermée Jeudi : 14 h à 19 h Vendredi : fermée Samedi 9 h à midi Dimanche : fermée |
| Succursale de Lefavre | |
| 1963, rue Hôtel de ville C.P.10 Lefavre, ON, K0B 1J0 Téléphone: 613-679-4928 Télécopieur : 613-679-4928 | Lundi : fermée Mardi : 13 h à 19 h Mercredi : fermée Jeudi : 13 h à 19h Vendredi : fermée Samedi : fermée Dimanche : fermée |
| Succursale de Plantagenet | |
| 550, rue Albert Plantagenet, ON, K0B 1L0 Téléphone : 613-673-2051 Télécopieur : 613-673-2051 | Lundi : 16 h à 19 h Mardi : fermée Mercredi : 13 h à 19 h Jeudi : fermée Vendredi : 13 h à 19 h Samedi : fermée Dimanche : fermée |
| Succursale de Wendover | |
| 5000, rue du Centre Wendover, ON, K0B 3K0 Téléphone : 613-673-2923 Télécopieur : 613-673-2923 | Lundi : fermée Mardi : 17 h à 19 h Mercredi : fermée Jeudi : midi à 19 h Vendredi : fermée Samedi : 9 h à midi Dimanche : fermée |

BIBLIOTHÈQUES SPORTIVES

La location d'équipement sportif est maintenant possible dans nos bibliothèques grâce au programme Action communautaire Enfants en santé (ACES). Plusieurs articles sportifs sont disponibles afin de permettre à tous de rester actifs! Pour emprunter l'équipement à la bibliothèque sportive, il s'agit d'être membre de la bibliothèque publique du Canton d'Alfred et Plantagenet ou de la bibliothèque publique de Clarence-Rockland.

Quelques équipements disponibles : Raquettes (de tennis et d'hiver), ballons de tout genre, toboggan, patins, vélos et FatBike. Téléphonnez à votre bibliothèque pour en apprendre davantage.

SERVICES D'URGENCE

Le canton attache une grande importance à la gestion efficace des urgences sur son territoire. La sécurité publique reste l'une de nos préoccupations principales. **En cas d'urgence, que ce soit pour un feu, un incident ou un accident, composez toujours le 911 en premier lieu,** nos équipes déploieront toutes leurs ressources accessibles pour vous venir en aide.

SERVICE D'INCENDIE

Notre Canton dispose d'un service d'incendie composé de pompiers volontaires. Il y a des casernes dans les villages de Plantagenet, Alfred, Wendover et Lefavre.

| | | | |
|-------------------------------------|----------------|--------------------|-------------------|
| Directeur | | | |
| Dominic Côté/613-673-4797 poste 223 | | | |
| Chefs de districts | | | |
| Alfred | Lefavre | Plantagenet | Wendover |
| Evelain Carrière | Martin Cambell | Sylvain Fredette | Dominic St-Pierre |



Chaque résidence dans la province doit avoir un détecteur de fumée fonctionnel à chaque étage, ainsi qu'un détecteur de monoxyde de carbone (sauf si la résidence est munie d'un système de chauffage électrique.

Qui n'est pas conforme à cette loi est passible d'amende selon la Loi sur les infractions provinciales. Pour votre sécurité, veuillez vérifier votre détecteur de fumée régulièrement. Nous vous encourageons à établir un plan d'évacuation en cas d'incendie et à effectuer une pratique avec tous les membres de votre famille annuellement.

| Liste de ressources en matière de santé et de sécurité | |
|--|--------------------------------|
| URGENCE | 9-1-1 |
| AMBULANCE/INCENDIE/POLICE | |
| Ligne d'information services communautaires, sociaux, gouvernementaux et de santé | 211 |
| Service d'eau et d'égouts/Urgence | 613-679-4631 1-800-342-6442 |
| Pour toutes autres urgences municipales | 613-673-4797 poste. 235 |
| SANTÉ | |
| Centre médical [Alfred] | 613-679-2502 |
| Pharmacie [Alfred] | 613-679-1212 |
| Centre médical [Plantagenet] | 613-673-4318 |
| Pharmacie [Plantagenet] | 613-673-4897 |
| Bureau de santé | 613-632-4355 |
| Hawkesbury | 613-446-1400 |
| Rockland | |
| Centre antipoison | 1-800-400-2255 |
| HÔPITAUX | |
| Général de Hawkesbury | 613-632-1111 |
| Hôpital Montfort, Ottawa | 613-746-4621 |
| Hôpital d'Ottawa/Campus Général | 613-737-7777 |
| Campus Civic | 613-761-4000 |
| Campus Riverside | 613-738-7100 |